

TRAITES ET CONVENTIONS

Projet de loi n° 19 autorisant l'approbation de l'accord de coopération mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique pour l'échange d'informations relatives à des opérations financières effectuées par l'entremise d'institutions financières pour prévenir et combattre les opérations provenant d'activités illicites ou de blanchiment d'argent

Sénat (première lecture)

Dépôt le 20 octobre 2004 par M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre et M. Michel Barnier, ministre des affaires étrangères - N° 35 (2004-2005)

Renvoi à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapporteur : M. André Rouvière - Rapport n° 197 (2004-2005) (16 février 2005)

Discussion et adoption le 22 mars 2005 - Projet de loi n° 85 (2004-2005)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 28 juin 2007 - N° 19

Renvoi à la commission des affaires étrangères - Rapporteur : M. Jean-Paul Dupré (11 juillet 2007) - Rapport n° 104 (24 juillet 2007) commun avec le projet de loi n° 16 (voir Traites et conventions 16) - Demande d'adoption selon la procédure d'examen simplifiée (17 juillet 2007)

Discussion et adoption définitive le 26 juillet 2007 - Projet de loi n° 9

Promulgation

Loi n° 2007-1153 du 1er août 2007 publiée au J.O. du 2 août 2007 (p. 12985)

PREMIÈRE LECTURE

Procédure d'examen simplifiée [26 juillet 2007] (p. 2396)

Adoption définitive de l'article unique du projet de loi (p. 2396)